



Séance publique du Conseil municipal du 17 avril 2015

L'an deux mil quinze, le dix-sept avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Robert CLERC, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

Date de convocation du Conseil municipal : 10 avril 2015

Présents : Tous les conseillers, sauf Florian MAITRE (procuration à Guy FALQUET) – Elisabeth ASSIER (procuration à Emmanuelle COLLOMB) – Gino CICCARONE (procuration à Patrick FRIZON) – Elodie PEGAZ HECTOR (procuration à Christine MAGNEN) – Eric REY (procuration à Robert CLERC) – Jean Michel RIBOUD (procuration à Marie Jeanne MOREL) – Patrice BONNEFOY – Anaïs POINARD.

Secrétaire de séance : Madame Zélie BLANC

Date d'affichage : 24 avril 2015

Délibération n° 51 – 2015

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 mars 2015

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

VU le procès-verbal du Conseil municipal 27 mars 2015,

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil municipal du 27 mars 2015.

Délibération n° 52 – 2015

Convention de co-maîtrise d'ouvrage SDES / Commune : enfouissement du réseau électrique pour les travaux route de la Fougère – Tranche 2 – Secteur Nord

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de travaux concernant l'enfouissement du réseau électrique pour les travaux route de la Fougère – Tranche 2 – secteur Nord.

Il rappelle au Conseil municipal que la compétence électricité a été transférée au Syndicat Départemental d'Énergie de Savoie (SDES) lors de l'adhésion de la commune.

Ce transfert de compétence comprend également le transfert de la maîtrise d'ouvrage sur les travaux concernant le réseau concédé à ERDF, conformément à la loi Chevènement relative à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999.

La mise en conformité des statuts du SDES a été actée par la délibération du Comité syndical en date du 14 septembre 2010 et validé par Arrêté Préfectoral du 28 janvier 2011.

Afin que la Commune puisse exercer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'amélioration esthétique du réseau concédé à ERDF, celle-ci doit contractualiser une **Convention de Co-maîtrise d'ouvrage** sur l'opération concernée avec le SDES **avant la signature du marché public et le début des travaux**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le dossier présenté,

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune - article 458- travaux pour compte de tiers,
- **DEMANDE** au Président du SDES de signer la Convention de Co-maîtrise d'ouvrage afin que la commune puisse exercer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés,
- **AUTORISE** Monsieur Patrick FRIZON, Adjoint au Maire, à signer la Convention de Co-maîtrise d'ouvrage relative à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage sur le réseau concédé à ERDF pour la durée de l'opération ainsi que tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Délibération n° 53 – 2015

Attribution du marché public de renouvellement et de renforcement EAU POTABLE – Arbussin, le Crêt et Droise + enfouissement réseaux secs – Chemin du Crêt

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'un MAPA a été lancé pour les travaux « **Renouvellement et renforcement de canalisation en eau potable sur les secteurs de DROISE, ARBUSSIN et LE CRÊT et enfouissement des réseaux secs sur le chemin du Crêt.** »

Les aménagements projetés visent à renouveler, renforcer, et restructurer les réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable situés sur le secteur d'Arbussin, le Crêt, les Ailloux et Droise (3.7 km de canalisation concernés). Ces travaux doivent permettre :

- L'amélioration de la gestion de la ressource en eau grâce à la suppression de fuites importantes sur ces anciens réseaux datant de 1938 encore en fonte grise
- Une meilleure gestion du réseau grâce à la dissociation de la partie distribution de la partie adduction (transfert strict). ces travaux permettent d'assurer un meilleur suivi et diminuent également grandement les pressions de service au droit des abonnés ce qui était également souvent source de fuites.
- De garantir l'optimisation de l'utilisation de la ressource en eaux des captages de la Meunaz, des Fontanettes et de Bermond, concernés par des restrictions de prélèvement induites par la mise en œuvre du plan de gestion en eau potable sur le bassin versant du Sierroz.
- D'améliorer la défense incendie sur le secteur de Droise grâce au redimensionnement de la conduite pour permettre la normalisation des débits délivrés en cas de sinistre.

Le marché fait l'objet de trois lots.

La commission consultative informelle, accompagnée par le cabinet Profil Etudes, a procédé à l'analyse des dossiers de candidatures reçus suite à l'appel d'offres.

Lot 1 :

Le lot 1 et correspond aux travaux de génie civil, à savoir le renouvellement et le renforcement des canalisations d'eau potable sur les secteurs d'Arbussin et du Crêt, la reprise en eau pluviale et l'enfouissement des réseaux secs sur les secteurs de « la partie village », « le Crêt partie basse » et « le Crêt partie haute. »

Classement des offres :

Candidat	Critère		Total (note/100)	Classement proposé
	1) Valeur technique -50%	2) Prix -50%		
FONTAINE TP	41,24	32,57	73,81	9
SATP	32,99	38,18	71,17	10
MAURO	48,45	41,51	89,96	2
LANGAIN	40,46	37,47	77,93	6
FERRAND	37,37	38,47	75,84	8
PETAVIT	50	38,43	88,43	3
BLONDET	42,27	45,02	87,29	4
GIROUD				
GARAMPON	43,04	50	93,04	1
CECCON	41,24	35,59	76,83	7
GRAMARI	44,33	35,97	80,3	5

Tableau de synthèse de classement des offres

Après analyse, la commission propose de retenir l'entreprise **GIROUD GARAMPON**, dont le montant des travaux s'élève à :

Montant H.T. : 380 549, 25 € H.T

Montant T.V.A. : 76 109, 85€

Montant T.T.C. : 456 659.1 € T.T.C.

Lot 2 :

Le lot 2 et correspond aux travaux de câblage consécutif à l'enfouissement des réseaux secs sur les secteurs de « la partie village », « le Crêt partie basse » et « le Crêt partie haute. »

Classement des offres :

Candidat	Critère		Total (note/100)	Classement proposé
	1) Valeur technique -50%	2) Prix -50%		
BOUYGUES ENERGIE	50	42,66	92,66	2
EIFFAGE	40,7	39,56	80,25	4
PORCHERON	48,26	50	98,26	1
SER2E	31,4	42,79	74,18	6
GRAMARI	41,28	40,7	81,98	3
SERPOLLET	34,3	41,63	75,93	5

Tableau de synthèse de classement des offres

Après analyse, la commission propose de retenir l'entreprise **PORCHERON**, dont le montant de travaux s'élève à :

Montant H.T. : 72 584, 00 € H.T

Montant T.V.A. : 14 516, 80 €

Montant T.T.C. : 87 100, 80 € T.T.C.

Lot 3 :

Le lot 3 et correspond aux travaux de génie civil, à savoir le renouvellement et le renforcement des canalisations d'eau potable sur le secteur de DROISE.

Classement des offres :

Candidat	Critère		Total (note/100)	Classement proposé
	1) Valeur technique -50%	2) Prix -50%		
FONTAINE TP	39,18	32,13	71,31	10
SATP	35,82	42,51	78,33	7
MAURO	48,97	43,60	92,57	2
EHTP	43,30	34,28	77,58	9
LANGAIN	40,46	37,23	77,69	8
FERRAND	38,40	40,22	78,62	6
PETAUIT	50,00	37,94	87,94	4
BLONDET	42,78	50,00	92,78	1
GIROUD	44,59	43,68	88,26	3
LAURENT TP	31,19	34,80	65,98	11
GRAMARI	43,81	36,54	80,35	5

Tableau de synthèse de classement des offres

Après analyse, la commission propose de retenir l'entreprise **BLONDET TP**, dont le montant de travaux s'élève à :

Montant H.T. : 226 302, 50 € H.T

Montant T.V.A. : 45 260, 50 €

Montant T.T.C. : 271 563 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE RETENIR** les candidats **GIROUD GARAMPON pour le lot 1, PORCHERON pour le lot 2 et BLONDET TP pour le lot 3,**
- **D'ACCEPTER** le montant des offres de ces candidats,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les marchés à intervenir,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

Procès-verbal affiché le 24 avril 2015